

COMMENCE assure la transmission de l'information à la CFDP



La société :

La **CFDP** (Compagnie Française de Défense et de Protection) est la première entreprise française indépendante dans le domaine de l'assistance juridique globale. Les contrats de protection juridique de **CFDP** sont proposés par des courtiers et agents généraux d'assurance partenaires des 80 délégations régionales, réparties sur toute la France.

Le besoin initial :

Améliorer le traitement et le partage de l'information entre les délégations, en s'intégrant aux systèmes d'information en place et en permettant la mise en place d'outils de pilotage.

La solution COMMENCE :

" Le traitement de l'information s'appuie pour une large part sur une application développée à partir de COMMENCE et implantée dans les 80 délégations ", précise **Philippe GOURGUES**, Responsable des Systèmes d'Information.

" Cette application utilise les nombreuses fonctionnalités standards de **COMMENCE** : interfaces Outlook, courriers automatiques, déclenchement d'actions sur événements... Néanmoins, elle va bien au delà, puisqu'elle gère : les clients, leurs contrats et primes, leurs sinistres avec les tiers, les relations avec avocats et experts concernés et tous les courriers correspondants. A partir de la fonction sophistiquée de réplique de **COMMENCE**, un automate de synchronisation a été développé qui remonte vers le serveur national, au siège de Lyon, toutes les informations financières et comptables modifiées dans la journée sur les 80 sites régionaux, via un réseau privé de télécommunications. L'automate redescend les informations traitées vers les régions qui ont ainsi à disposition les tableaux de bord à J+1, et toutes les informations communautaires à jour y compris les modifications d'applications. La Base centrale gère 25.000 clients, 135.000 sinistres et plus de 300.000 écritures comptables qui sont source de données utilisées dans l'Intranet CFDP sous forme de statistiques et de tableaux d'aide à la décision. La démarche de recherche de solution et d'accompagnement a été menée par le Cabinet Mig-Conseil. La formation des utilisateurs, complétée par une documentation spécifique, a rendu très vite les délégations autonomes dans la prise en main du système."